

COEFF 1 AU CHALLENGE
FTTRI 2025

TRIATHLON DE HAAPITI

SAMEDI

22

FÉVRIER 2025



ORGANISÉ PAR LE CLUB VSOP XO ET
LA FÉDÉRATION TAHITIENNE DE TRIATHLON



OUVERT AUX LICENCIÉ(E)S FTTRI ET NON-LICENCIÉ(E)S

COURSES ADULTES

Triathlon XS : 375m 🏊, 10km 🚲, 2,5 km 🏃 | Triathlon 6-8 ans : 50m 🏊, 1 km 🚲, 500m 🏃
Triathlon S : 750m 🏊, 20km 🚲, 5 km 🏃 | Triathlon 9-11 ans : 150m 🏊, 2 km 🚲, 1km 🏃

COURSES JEUNES

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS : WWW.TAHITITRIATHLON.PF



Parc de Tiahura





INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT SUR WWW.TAHITITRIATHLON.PF

L'épreuve est organisée suivant les règles de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTRI) en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Chapitre 1 – Arbitrage de l'épreuve L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide de la réglementation sportive de la FTTRI [cliquez ici pour la lire](#)

Les principales règles applicables sur les épreuves :

- Le port du casque à coque dure (norme CE), parfaitement ajusté, est obligatoire sur la partie cycliste,
 - Les dossards seront positionnés par 3 points, devant en course à pied et derrière en vélo,
 - Le drafting (aspiration à vélo) entre les hommes et les femmes est autorisé sur l'ensemble des épreuves.
 - Les prolongateurs sont interdits sur l'ensemble des épreuves proposées.
 - La cession de dossard est strictement interdite
 - Suppression du carton jaune « stop & go ». Désormais, toutes les fautes (hors disqualification) intervenant depuis le départ jusqu'à la fin de la deuxième transition font l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Zone de Pénalité », laquelle est accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre. L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'arbitre. L'athlète n'effectuant pas sa (ou ses) pénalité(s) sera automatiquement disqualifié.
- Procédure :
1. Affichage du numéro de dossard sur un panneau situé avant la zone de pénalité.
 2. L'athlète sanctionné se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.
 3. Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque l'officiel dit « Go », moment auquel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.
 4. L'affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou de l'équipe est effacé une fois la pénalité exécutée.
 5. Un athlète sanctionné peut effectuer sa ou ses pénalités à n'importe quel tour de la course à pied.
 6. La durée de la pénalité du format XS : 5 secondes, S : 10 secondes, M : 15 secondes, L à XXL : 30 secondes.

Chapitre 2 – Cession du dossard

- Il est expressément indiqué que les athlètes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.
- La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.
- En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.
- Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.
- Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.



Chapitre 3 – Dispositions Générales

Article 3-1 :

- Le « Triathlon de Haapiti » est organisé par le club VSOP et la Fédération Tahitienne de Triathlon, le samedi 22 février 2025 au parc Tiahura à Haapiti.
- Les épreuves proposées seront ouvertes aux licencié(e)s des clubs de la FTTRI et aux non-licencié(e)s s'acquittant d'une licence journalière.

Article 3-2 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues les y contraignent..

Article 3-3 : Les épreuves sont ouvertes aux licencié(e)s et non-licencié(e)s¹ :

- Cross-Triathlon 6-8 ans (individuel)
-> 50m de natation, 1 km de vtt, 0,5 km de course à pied
- Cross-Triathlon 9-11 ans/12 ans² (individuel)
-> 150m de natation, 2 km de vtt, 1 km de course à pied
- Triathlon format XS (individuel)
-> 375m de natation, 10 km de cyclisme, 2,5 km de course à pied
- Triathlon format S (individuel)
-> 750m de natation, 20 km de cyclisme, 5 km de course à pied

Article 3-4 : La possession d'un certificat médical (moins d'un an) de non contre-indication à la discipline en compétition est obligatoire pour les personnes n'ayant pas de licence fédérale « compétition »

Chapitre 4 – Programme du 22/02/25

A partir de 8h00 : Retrait des dossards pour toutes les épreuves

(fermeture des retraits des dossards 30 minutes avant chaque départ d'une épreuve)

9h00 : Ouverture du parc à vélo pour les épreuves S et XS

9h45 : Fermeture du parc à vélo de l'épreuve S

10h00 : Départ du triathlon S

Fermeture du parc à vélo de l'épreuve XS pendant la transition natation / vélo de l'épreuve S

11h15 : Fermeture du parc à vélo de l'épreuve XS

11h30 : Départ du triathlon XS

11h45 : Ouverture du parc à vélo des épreuves 6/8 ans et 9/11 ans

12h15 : Fermeture du parc à vélo des épreuves 6/8 ans et 9/11 ans

12h30 : Départ du cross triathlon 6/8 ans

12h45 : Départ du cross triathlon 9/11 ans

Aux alentours de 13h00 : Remise des récompenses pour toutes les épreuves

¹ Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives est obligatoire pour les non-licencié(e)s, conformément à l'Arrêté n° 200 CM du 15 février 2018. La durée de validité du certificat est de 3 ans à compter de la date où il a été établi (auto-questionnaire à déclarer chaque année via l'arrêté) pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour les personnes de plus de 50 ans.

- [Cliquez ici pour télécharger le certificat médical type conformément à l'arrêté](#)
- [Cliquez ici pour télécharger l'auto-questionnaire de renouvellement de votre certificat conformément à l'arrêté](#)

² La catégorie benjamin peut participer à la course 9-11 ans mais ne pourra pas prétendre à un podium sur cette épreuve (point n° 2.11.1.2 de la réglementation fédérale concernant le cahier des charges des compétitions fédérales).



Chapitre 5 - Inscriptions

Pour l'ensemble des épreuves, les licencié(e)s et non-licencié(e)s peuvent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leur club via le site internet de la fédération tahitienne de triathlon : www.tahititriathlon.pf.

- Le jour de la compétition les inscriptions non-payées ne seront pas pris en compte.
- Remboursement à 100 % sous justificatif écrit par une personne compétente et envoyé par mail au secrétariat de la fédération 72 heures avant la compétition fédérale.
- Possibilité de règlement par carte bancaire (via l'inscription en ligne) ou par chèque à déposer au plus tard le 20/02/2025 à 8h00 (heure de Tahiti) au siège de la FTTri.
- Les droits d'engagements augmenteront automatiquement le 11/02/2025 à 23h59 (heure de Tahiti).
- Les inscriptions seront clôturées le 20/02/2025 à 8h00 (heure de Tahiti).

Tarifs des engagements pour les licencié(e)s de la F.T.TRI :

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions	Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)	Engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 6-8 ans	200 xpf	500 xpf	Pas d'engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 9-11 ans			
Triathlon XS	1500 xpf	2500 xpf	
Triathlon S	3000 xpf	4000 xpf	

Tarifs des engagements pour les non-licencié(e)s :

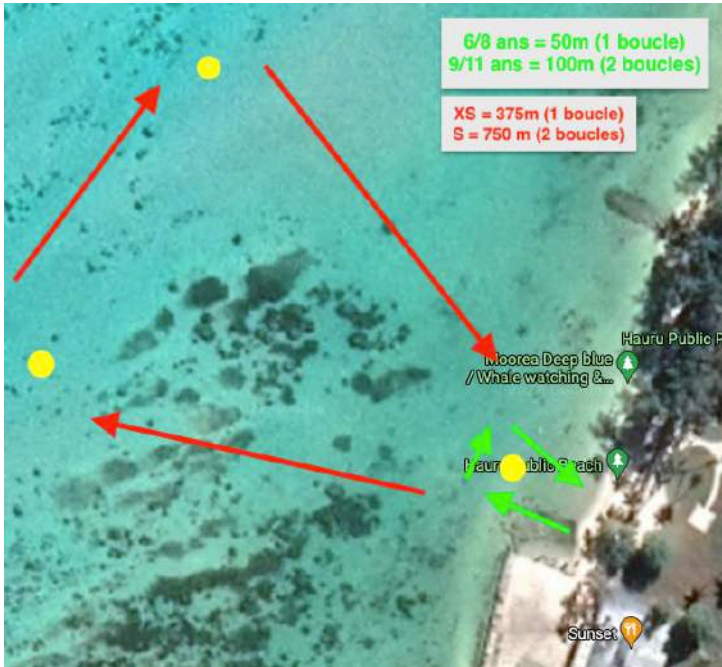
Toutes personnes non titulaires d'une licence triathlon « compétition » doivent obligatoirement s'acquitter d'une « licence journalière » (point n°4.3.7 de la réglementation fédérale 2022) et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive comme le stipule l'article 3-3 de ce règlement.

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions		Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)		Engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 6-8 ans	200 xpf	+250xpf de licence journée	500 xpf	+250xpf de licence journée	Pas d'engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 9-11 ans					
Triathlon XS	1500 xpf	+1000xpf de licence journée	2500 xpf	+1000xpf de licence journée	
Triathlon S	3000 xpf		4000xpf		

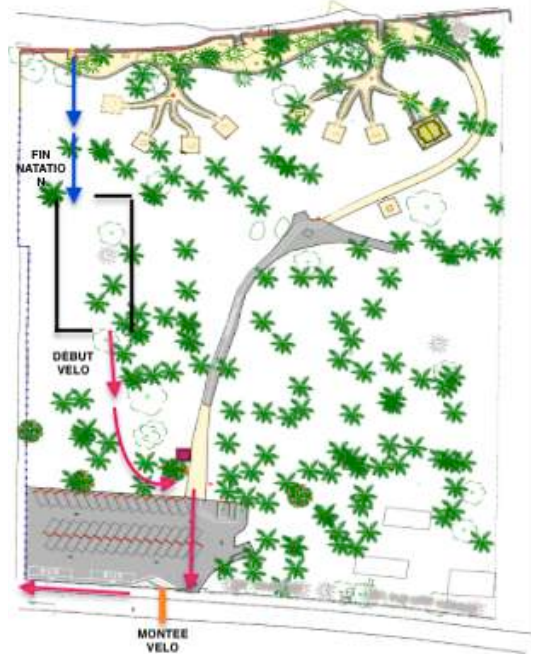


Chapitre 5 - Parcours

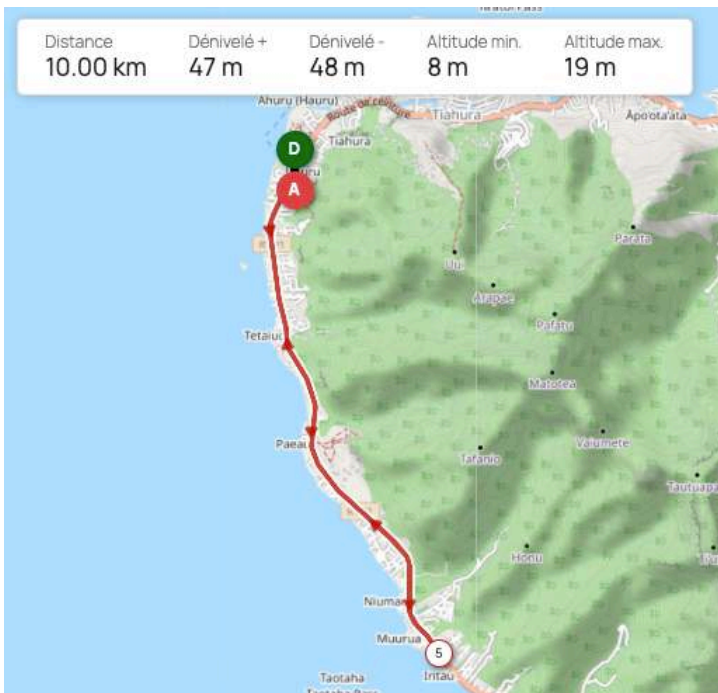
Natation :



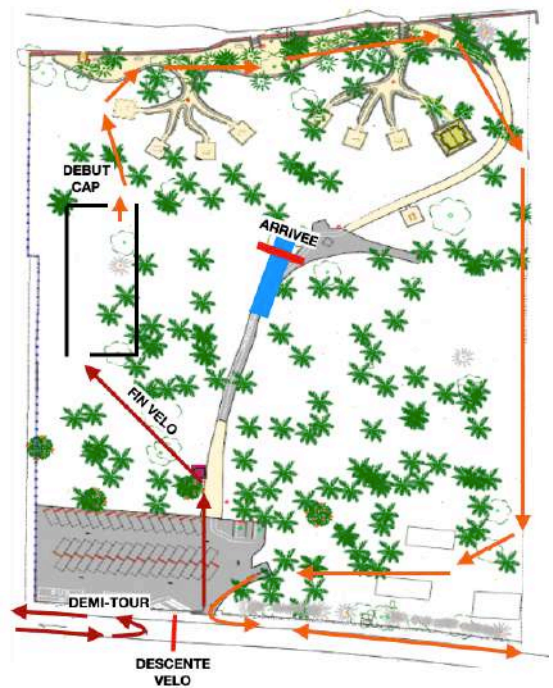
Transition 1 :



Vélo XS (1 boucle = 10 km) et S (2 boucle = 20 km) :

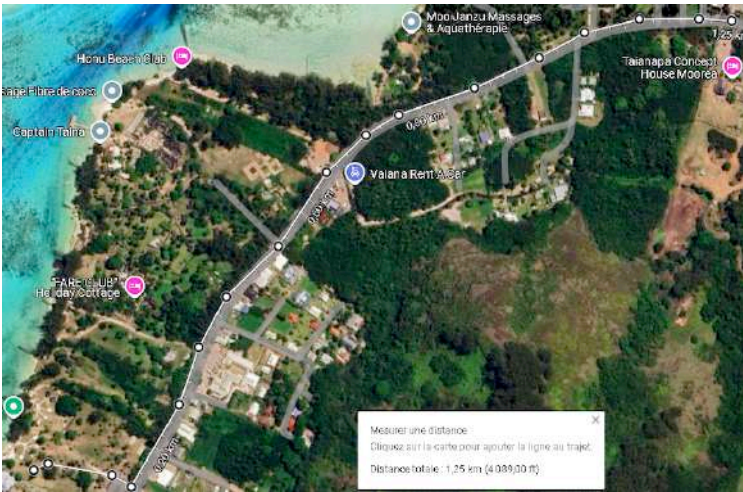


Transition 2 :

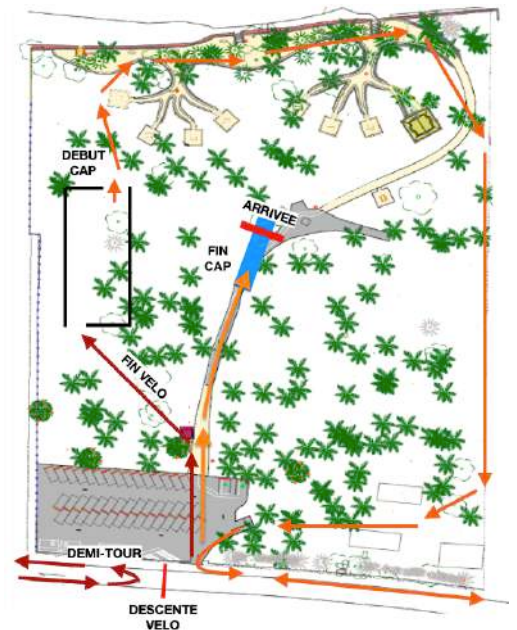




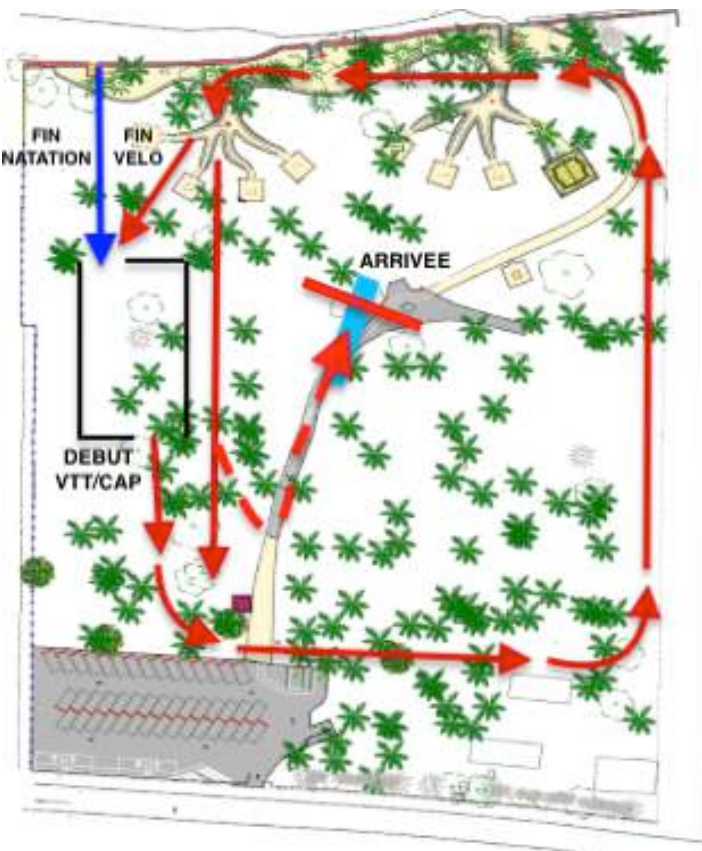
CàP XS (1 boucle = 2,5km) et S (2 boucles = 5 km) :



Fin CàP -> Arrivée :



Cross Tri 6/8 ans : 1 boucle de natation (50m) / 2 boucles de VTT (1km) / 1 boucle de càp (500m)
Cross Tri 9/11 ans : 1 boucle de natation (150m) / 4 boucles de VTT (2km) / 2 boucles de càp (1km)





Chapitre 6 - Classement et récompenses

Courses	Podiums	
Cross Triathlon 6-8 ans	Scratch filles	Scratch garçons
Cross Triathlon 9-11 ans	Scratch filles	Scratch garçons
Triathlon XS	Scratch femmes	Scratch hommes
	Podium benjamine	Podium benjamin
Triathlon S	Scratch femmes	Scratch hommes
	Catégorie cadette/junior	Catégorie cadet/junior
	Catégorie sénior femmes	Catégorie sénior hommes
	Catégorie master femmes	Catégorie master hommes

Chapitre 7 - Responsabilité

Les triathlètes acceptent lors de leur inscription les dispositions du présent règlement. La manifestation est placée sous la responsabilité du club organisateur et de la commune sous l'égide de la FTTRI. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect des clauses du présent règlement, de vols ou pertes de biens.

Chapitre 8 - Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le site, des poubelles sont mises à disposition. Le non-respect pourra entraîner une sanction voire la disqualification du concurrent.

Chapitre 9 - Droit à l'image

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club organisateur et la Fédération Tahitienne de Triathlon utilise les images (photos et vidéos) sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant.
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à fedetahititriathlon@gmail.com. Consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr